

	Numéro de dossier : 1031203024
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais - District électoral Sainte-Marie - Les nouveaux ensembles urbains Limitée - SAQ

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

Commentaires

Le Service du développement économique et urbain et du développement urbain - Direction du développement urbain donne un avis favorable avec commentaires.

Les études de circulation n'ayant pu être complétées en tenant compte d'un projet final pour la réfection de la rue Notre-Dame, le tracé de la nouvelle rue (de la rue Sainte-Catherine jusqu'au boulevard René-Lévesque, ou en «L» à partir de la rue Sainte-Catherine puis vers la rue Parthenais) devra être déterminé en tenant compte des décisions qui seront prises dans ce dossier.